

Rapport annuel 2024 relatif au prix et à la qualité
du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés des 8 communes en
gestion directe



SOMMAIRE

LA GESTION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE	4
1^{ERE} PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
1-LE TERRITOIRE DESSERVI ET LES COMPETENCES	7
1.1 <i>Le territoire desservi</i>	7
2-LA PREVENTION DES DECHETS	8
3-ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	10
3.1 <i>Organisation de la collecte et pré-collecte</i>	10
3.2 <i>Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries)</i>	11
3.3 <i>Les déchèteries</i>	11
3.3.1 <i>Horaires d'ouvertures</i>	12
3.3.2 <i>Fréquentation</i>	13
3.3.3 <i>Accueil des professionnels</i>	14
4-BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	14
4.1 <i>Les déchets ménagers</i>	14
4.2 <i>Les recyclables : emballages, papiers et verre</i>	15
4.3 <i>Les déchets verts en porte à porte</i>	16
4.4 <i>Les textiles</i>	16
4.5 <i>Les déchèteries</i>	16
5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION	20
5.1 <i>Localisation des unités de traitement existantes</i>	20
5.2 <i>Capacités de traitement des unités de traitement</i>	21
5.3 <i>Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif</i>	21
6 LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN	21
6.1 <i>Tonnages valorisés en déchèterie</i>	21
6.2 <i>Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries et des recettes associées</i>	22
6.3 <i>Taux global de valorisation</i>	23
6.4 <i>Refus de tri et performance</i>	24
2^{EME} PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	25
1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	26
1.1 <i>Les modes de gestion</i>	26
1.2 <i>Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises</i>	27
2 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT POUR LES 22 COMMUNES	28
2.1 <i>Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits</i>	28
2.2 <i>Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant</i>	33
2.4 <i>Le financement du service public</i>	35

La gestion des déchets ménagers du territoire

Depuis la création de la Communauté de communes, **Touraine Vallée de l'Indre** assure la compétence « prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble de ses **22 communes membres**, représentant **environ 55 00 habitants** répartis sur près de 485km².

Le territoire associe espaces ruraux, bourgs de taille moyenne et zones périurbaines. Il présente une **organisation spécifique** :

- **8 communes** sont en **gestion directe** par les services de la CCTVI,
- **14 communes** sont gérées par le **SMICTOM du Chinonais**.

La CCTVI exerce ainsi la compétence en totalité : **prévention et réduction à la source, collecte, gestion des points d'apport volontaire et des déchèteries, traitement et valorisation**.

Chiffres marquants 2024

- Production moyenne de déchets : **657 kg/habitant/an**
- **488 composteurs** distribués aux habitants en 2024
- Coût annuel brut du service : **188 €/habitant**
- Animations scolaires et grand public : **une centaine d'actions de sensibilisation** menées

Ressources humaines et organisation

La gestion des déchets mobilise une équipe dédiée et renforcée par des partenariats (prestataires pour les collectes, le transport ou le traitement). La CCTVI est également **actionnaire du nouveau centre de tri de Parçay-Meslay**, mis en service en 2024, permettant de traiter localement les emballages plastiques et les flux issus de l'extension des consignes de tri.

Objectifs du service

- Offrir aux habitants un service de qualité, accessible et homogène sur l'ensemble du territoire.
- **Réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles** collectées
- **Développer le compostage** individuel et collectif
- **Améliorer les performances de tri et de valorisation**
- Favoriser les partenariats et mutualisations à l'échelle locale et départementale

Les événements marquants de l'année 2024

- Mise en fonctionnement **du Centre de Tri Interdépartemental**
- Participation à l'étude préalable pour la construction d'une **plateforme de co-compostage de déchets verts sur le territoire**
- Contribution à l'étude pour la création **d'une nouvelle unité de valorisation énergétique** à Chinon portée par un groupement de commande du Sud Tourangeau
- Mise en œuvre de l'externalisation de l'exploitation de **la déchèterie de Sorigny**
- **Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) départemental**, porté par le syndicat Touraine Propre. Ce dispositif vise à accélérer le changement de comportement des consommateurs et

de tous les producteurs de déchets afin de réduire les quantités produites sur le territoire chaque année

- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : 51 €/t à 58 €/t pour l'enfouissement

1^{ERE} PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-Le territoire desservi et les compétences

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de communes exerce la compétence « déchets » sur l'ensemble de son territoire, néanmoins la gestion technique de la partie ouest (18.307 habitants) est déléguée au SMICTOM du Chinonais et les communes à l'Est (36.726 habitants) en gestion directe.

Carte 1 : Modalités de gestion des déchets sur Touraine Vallée de l'Indre

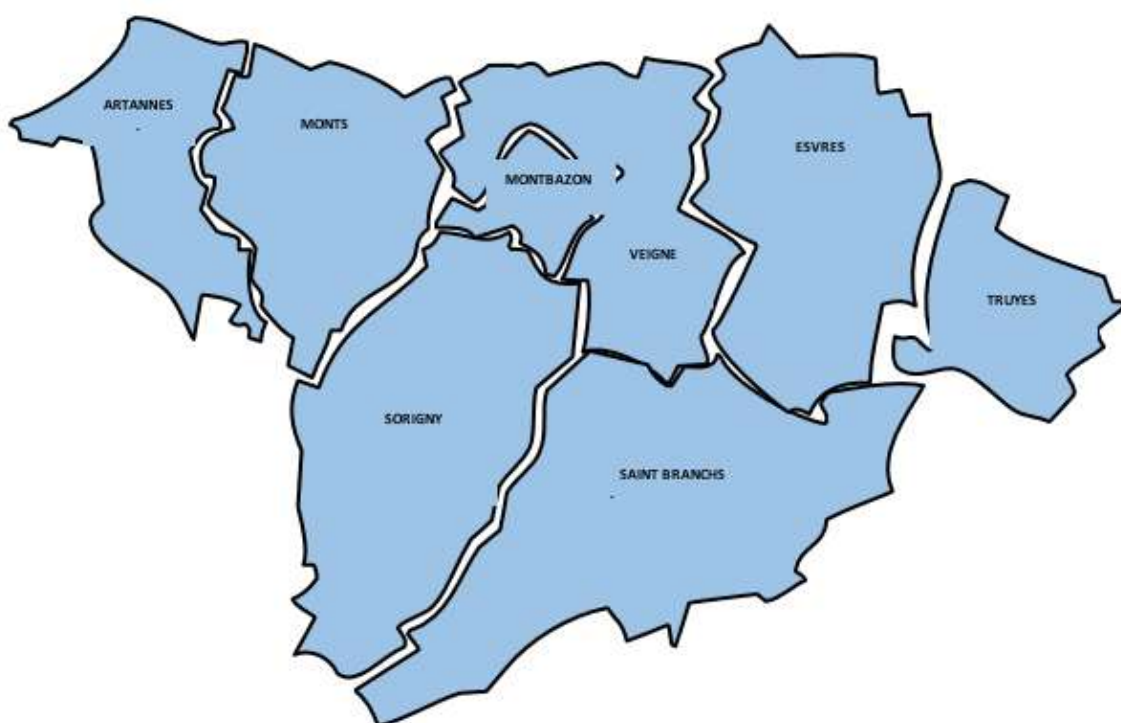


Le service Déchets est en charge de la gestion des déchets sur un périmètre de huit communes, avec les compétences suivantes :

- Prévention des déchets
- Collecte des ordures ménagères,
- Collecte des déchets recyclables,
- Collecte en déchèterie,
- Traitement

TERRITOIRE DESSERVI : 36 726 habitants

Carte 2 : Territoire géré en direct par Touraine Vallée de l'Indre



2-La prévention des déchets

La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre s'engage activement dans la **prévention des déchets** afin de limiter leur production à la source, favoriser le **recyclage**, le **réemploi** et le **compostage**, et sensibiliser l'ensemble des habitants, petits et grands. Les actions sont adaptées aux différents publics et au contexte local.

1. Compostage et valorisation des biodéchets

- **Compostage individuel** : depuis 2013, **3 000 composteurs** ont été distribués aux habitants disposant d'un jardin, dont **488 en 2024**, permettant de valoriser localement les déchets organiques.

- **Compostage partagé** : TVI a mis en place **4 sites collectifs** en partenariat avec Touraine Propre, offrant une solution de compostage aux foyers sans jardin :
 - **Artannes** : restaurant scolaire
 - **Montbazou** : Restaurant scolaire
 - **Truyes** : Restaurant scolaire
 - **Monts** : restaurant scolaire de Beaumer

2. Sensibilisation et accompagnement des habitants

- **Permanence hebdomadaire** : un service de récupération des poubelles et d'information sur le tri et la prévention est proposé aux habitants chaque mercredi.
- **Accompagnement personnalisé** : les habitants bénéficient de conseils adaptés à leurs besoins spécifiques.
- **Stop Pub** : des autocollants sont distribués gratuitement à chaque habitant qui le demande, ainsi que dans les accueils des mairies, permettant de réduire la distribution de prospectus non sollicités.

3. Collecte sélective et réemploi

- Mise en place de TRIBOX dans **10 structures** de la collectivité pour collecter les bouchons, les stylos et les cartouches d'encre. Un concours a été organisé entre les 10 structures en avril 2024.
➡ **Quantité collectée en 2024** : 100 kg

4. Actions pédagogiques et scolaires

- **La collectivité** compte **2 ambassadeurs de tri**, chargés d'informer et de sensibiliser les habitants, les scolaires et les professionnels aux bonnes pratiques du tri mais également pour prévenir et limiter la production de déchets.
- En 2024, **66 animations** ont été réalisées dans les écoles dans **6 communes** (Artannes, Esvres, Montbazou, Monts, Sorigny et Veigné), touchant **1 532 enfants**. Les animations couvrent des thèmes variés : tri, recyclage, compostage, et prévention sur le gaspillage alimentaire.
- **Visites pédagogiques** : les élèves peuvent découvrir le fonctionnement du centre de tri de Parçay Meslay et les filières de valorisation des déchets.

5. Actions grand public et événementielles

- **Lors des Manifestations locales** la collectivité a organisé **9 animations** en 2024, sensibilisant plus de **775 personnes** sur les stands.
- **Présence sur les marchés** : les ambassadeurs du tri sont présents très régulièrement sur les marchés d'Esvres, Montbazou, Saint-Branchs et Veigné pour informer le public et promouvoir les bonnes pratiques.
- **Terres du Son : mise à disposition des contenants pour la gestion des déchets (bennes et sacs)**

6. Outils de communication

Touraine Vallée de l'Indre utilise divers supports et canaux pour informer, accompagner et sensibiliser les habitants sur le tri, la valorisation et la prévention des déchets.

Guides et documents pédagogiques :

- Guide du tri-sélectif : un document pratique détaillant les consignes de tri pour les emballages, le verre et les déchets spécifiques.

- Guide du compostage : destiné aux particuliers, il explique le fonctionnement du compostage domestique et collectif, et les bonnes pratiques pour valoriser les biodéchets.

Sacs de pré-collecte :

- Distribution de sacs de pré-collecte pour faciliter le tri sélectif à domicile, permettant aux habitants de stocker facilement les déchets recyclables avant leur dépôt dans les points de collecte.

Communication numérique et réseaux sociaux :

- La collectivité utilise de plus en plus les réseaux sociaux pour diffuser des conseils pratiques, rappeler les consignes de tri et valorisation, promouvoir les événements de sensibilisation et partager des initiatives locales en matière de gestion des déchets.
- Ces outils permettent d'atteindre un large public, de renforcer l'impact des actions de terrain et de créer une dynamique de participation citoyenne.

Bilan :

Ces actions combinent **prévention, sensibilisation et participation citoyenne**, et contribuent à :

- Réduire les déchets résiduels produits par les ménages
- Augmenter le tri et la valorisation des matières recyclables et organiques
- Développer des comportements responsables chez les enfants et les adultes
- Renforcer le lien entre les habitants et la Communauté de communes autour de la gestion durable des déchets

3-Organisation de la collecte des déchets

3.1 Organisation de la collecte et pré-collecte

3.1.1 La collecte des ordures ménagères

La collecte est effectuée, en porte à porte, une fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères sont collectées dans le contenant fourni par la collectivité, un bac roulant noir dont la taille dépend de la composition du foyer :

- bac roulant 140 L : foyer de 1 à 4 personnes,
- bac roulant 240 L : foyer de 5 à 7 personnes,
- bac roulant 360 L : foyer au-delà de 7 personnes,
- bac roulant 770 L : point de regroupement, gros producteurs.

3.1.2 La collecte des emballages recyclables et papiers

Les flux d'emballages ménagers et de papiers d'écriture recyclables sont présentés en flux mélangés.

La collecte est effectuée, en prestation de service par COVED, en porte à porte, une fois par semaine. Deux types de contenants sont autorisés : principalement les bacs 240 L et des sacs fournis par la collectivité.

3.1.3 Le verre

Le verre est collecté en colonnes d'apport volontaire aériennes (76) et enterrées (34) en prestation de service confiée à COVED.

3.1.4 Les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est effectuée en porte à porte, par COVED, uniquement sur les communes de Montbazou, Monts et Veigné, et ce, 38 fois par an selon un calendrier défini. Deux types de contenants sont autorisés : bacs de 120 L à 240 L. Chaque foyer peut présenter lors de la collecte au maximum 2 bacs de 240 L.

3.1.5 Les déchets des marchés municipaux

La collecte des déchets des marchés municipaux est prise en charge par la Communauté de communes depuis 2011. Elle concerne les marchés de Montbazou, Veigné, Esvres et Monts. Elle est réalisée en prestation de service par COVED.

3.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries)

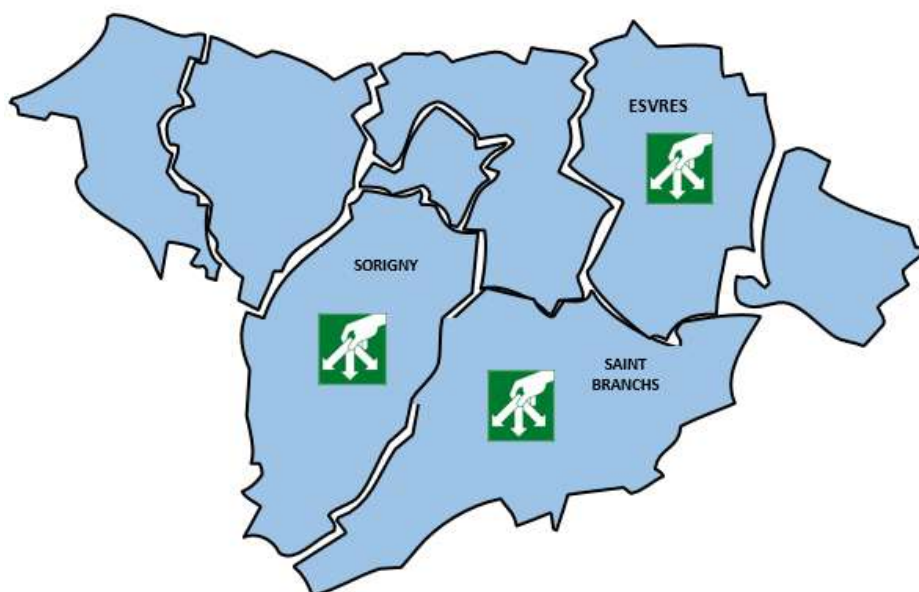
	 VERRES	 TEXTILES CHAUSSURES
Type de contenants	Colonne aérienne ou enterrée	Colonne
Nombre de contenants	110	21
Ratio/habitant	1 pour 330 hab	1 pour 1730 hab

3.3 Les déchèteries

Touraine Vallée de l'Indre gère trois déchèteries.

1 157 cartes de déchèteries ont été attribuées en 2024.

Localisation des déchèteries



3.3.1 Horaires d'ouvertures

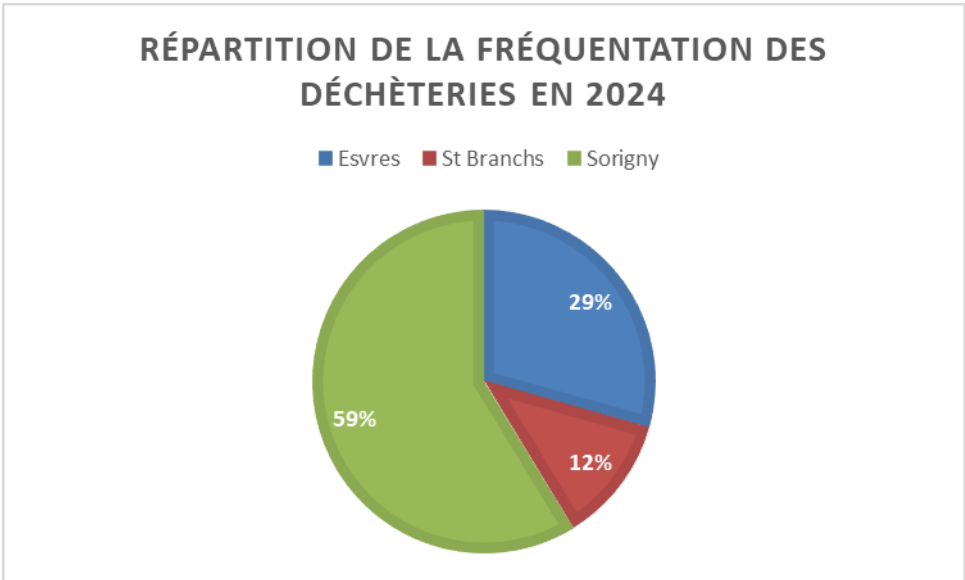
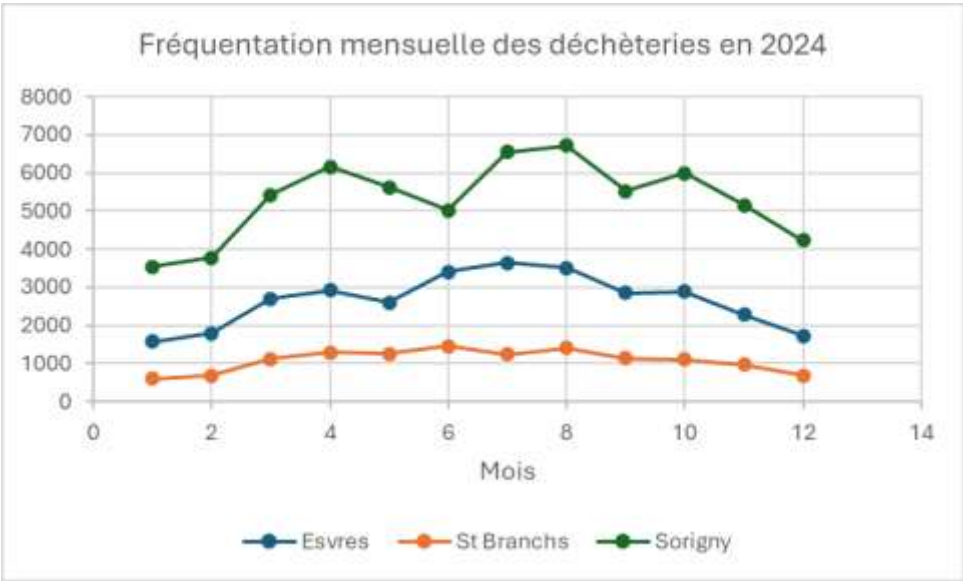
	Esvres-sur-Indre	Saint-Branches	Sorigny
Lundi	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	Fermé	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15
Mardi	Fermé	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15
Mercredi	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	Fermé	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15
Jeudi	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	Fermé	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15
Vendredi	Fermé	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15
Samedi	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15

La déchèterie de Sorigny est également accessible aux habitants de Sainte-Catherine-de-Fierbois et Villeperdue.

3.3.2 Fréquentation

Nombre de passages par site et par an.

	2023	2024	Variation
Esvres	30 928	31 878	+ 3,07%
St-Branchs	12 425	12 928	+ 4,05%
Sorigny	58 041	63 717	+ 9,78%
Total	101 394	108 523	+ 7,03%



3.3.3 Accueil des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les professionnels sont acceptés sur les 3 déchèteries.
Seuls les déchets suivants sont acceptés avec dépôts payants pour certains :

- cartons : gratuit
- ferrailles : gratuit
- tout-venant : 18 €/m³
- gravats : 20 €/m³
- bois : 25 €/m³
- végétaux : 8 €/m³

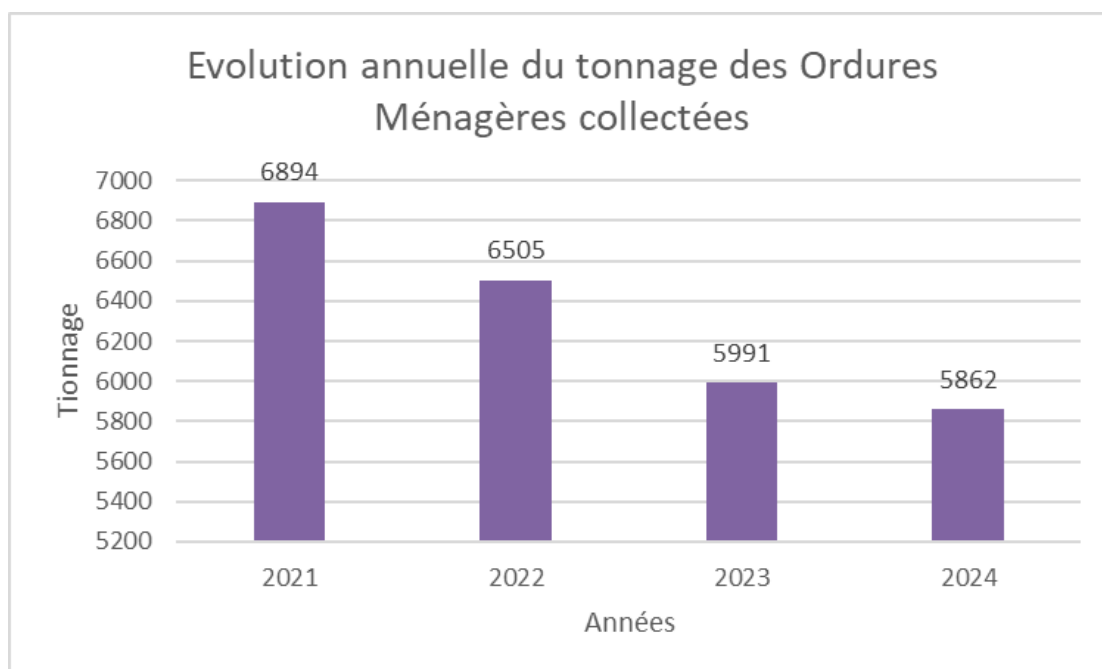
	2023	2024	Variation
Nombre de PRO* dotés de badges	234	356	+ 52,14%
Total Recettes	6 185 €	8 254 €	+ 33,45%

* un professionnel peut détenir plusieurs cartes

4-Bilan de la collecte des déchets

4.1 Les déchets ménagers

	2023	2024	Variation
Tonnage collecté (t)	5 991	5 862	- 2,15%
Ratio (kg/hab/an)	165	160	- 3%
Moyenne nationale (kg/an/hab)	245		
Moyenne régionale (kg/an/hab) – 2022 Ademe	211		

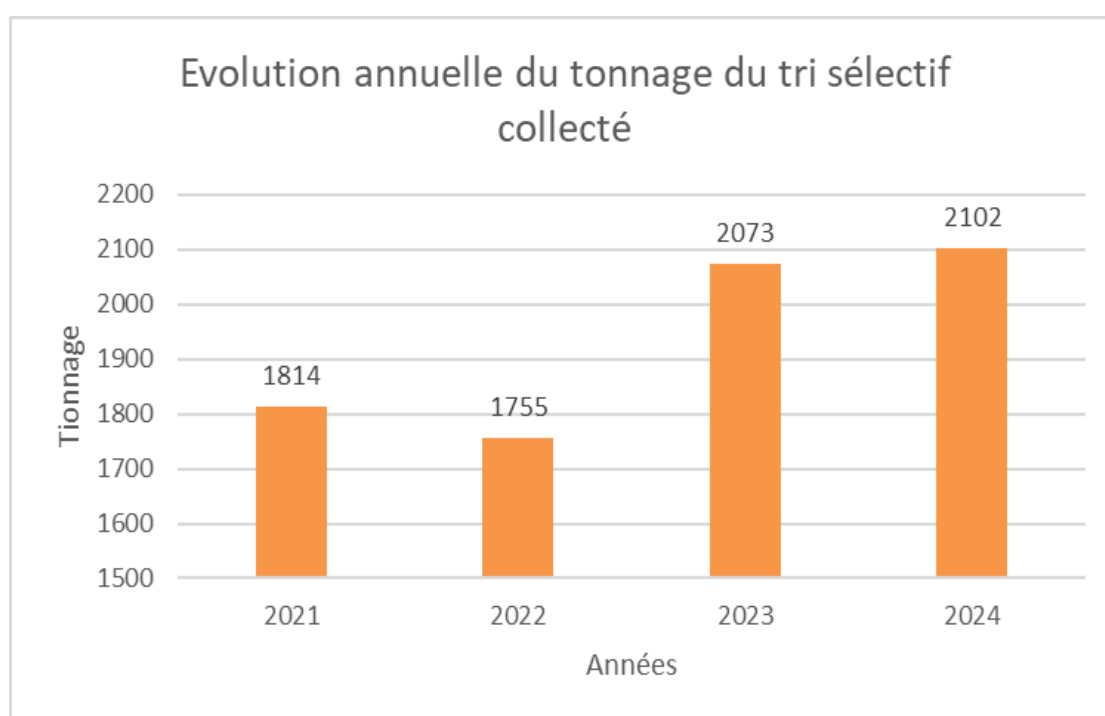


La quantité d'ordures ménagères collectée continue de diminuer, malgré l'augmentation de la population. Cette diminution s'explique par la généralisation de l'extension des consignes de tri et par les actions de prévention visant à encourager les changements de comportements des habitants

4.2 Les recyclables : emballages, papiers et verre

Emballages et papiers

	2023	2024	Variation
Tonnage collecté (t)	2 073	2 102	+ 1,4%
Ratio (kg/hab/an)	57	57	-
Moyenne régionale (kg/hab/an) – 2022 Ademe	49		



L'extension des consignes de tri, mise en place en 2023, a entraîné une forte hausse des tonnages collectés. En 2024, les volumes se stabilisent, en l'absence de nouvelles évolutions dans les consignes de tri.

Verre

	2023	2024	Variation
Tonnage collecté (t)	1 556	1 564	0,51%
Ratio (kg/hab/an)	43	42,6	- 0,93%
Moyenne régionale (kg/hab/an) – 2022 Ademe	39		

Total recyclables

	2023	2024	Variation
Tonnage collecté (t)	3 629	3 666	+ 1,02%
Ratio (kg/hab/an)	100	100	+ 8,7 %
Moyenne régionale (kg/hab/an) – 2022 Ademe	88		

4.3 Les déchets verts en porte à porte

	2023	2024	Variation
Tonnage collecté (t)	2 125	2 357	+ 10,92%
Ratio (kg/hab/an)	58	64	+ 10,34%

4.4 Les textiles

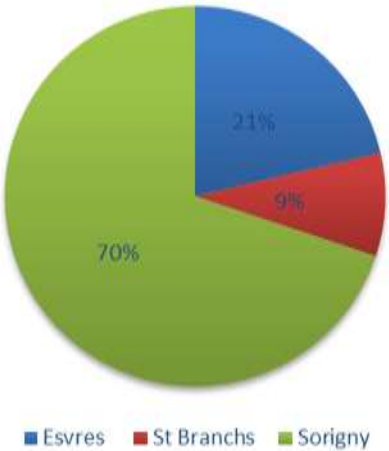
	2023	2024	Variation
Points de collecte	19	19	-
Bornes installées	21	21	-
Quantité collectée (t)	99	137	+ 38,38%

4.5 Les déchèteries

4.5.1 Récapitulatif des tonnages collectés en déchèterie

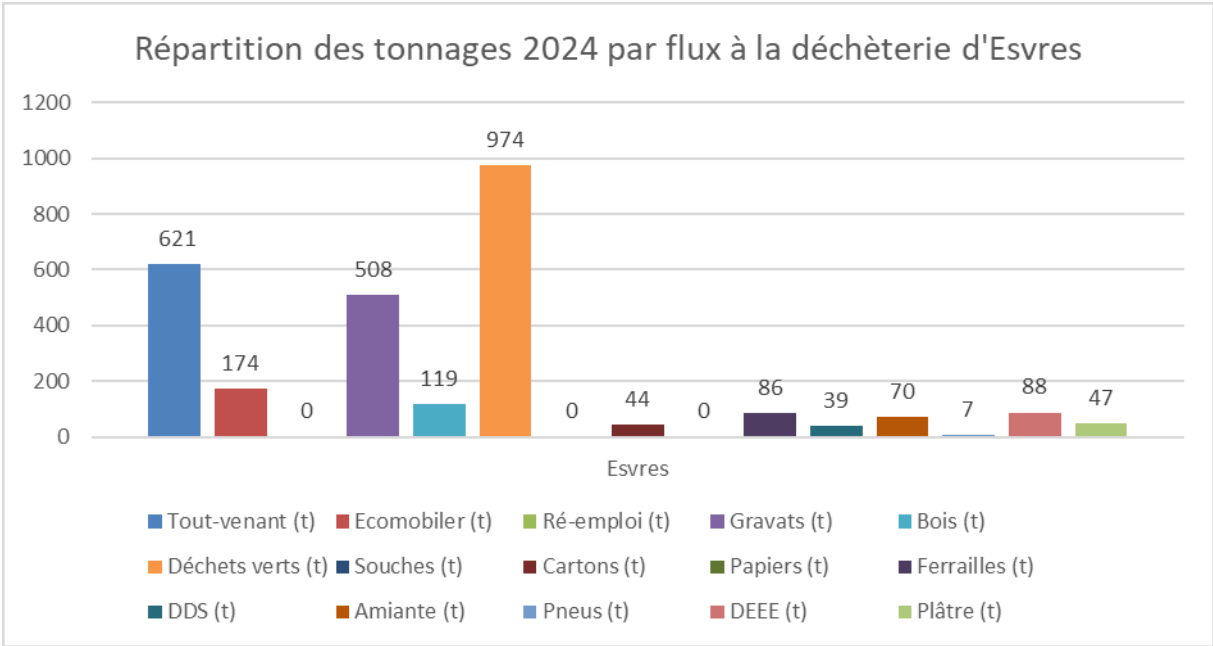
	Esvres	Saint Branchs	Sorigny	2023	2024	Variation
Tout-venant (t)	621	238	1106	2 063	1 965	-4,75%
Ecomobiler (t)	174	87	569	725	830	+ 14,48%
Ré-emploi (t)	0	0	6	8	6	-25%
Gravats (t)	508	194	3 360	3 982	4 062	+ 2,01%
Bois (t)	119	80	240	262	439	+ 67,59%
Déchets verts (t)	974	346	2 783	3 471	4 092	+ 17,89%
Souches (t)	0	0	159	157	159	+ 1,27%
Cartons (t)	44	24	142	219	210	-4,11%
Papiers (t)	0	0	38	44	38	-13,64%
Ferrailles (t)	86	40	203	298	329	+ 10,4%
DDS (t)	24	12	50	85	86	+ 1,18%
Eco-DDS (t)	15	7	30	44	52	+ 18,18%
Amiante (t)	70	0	0	62	70	+ 12,9%
Pneus (t)	7	0	0	9	7	-22,22%
DEEE (t)	88	34	212	292	334	+ 14,38%
Plâtre (t)	47	80	200	248	327	+ 31,85%
Total (t)	2 777	1 142	9 098	11 972	13 017	+ 8,73%

Répartition des tonnages déposés en 2024



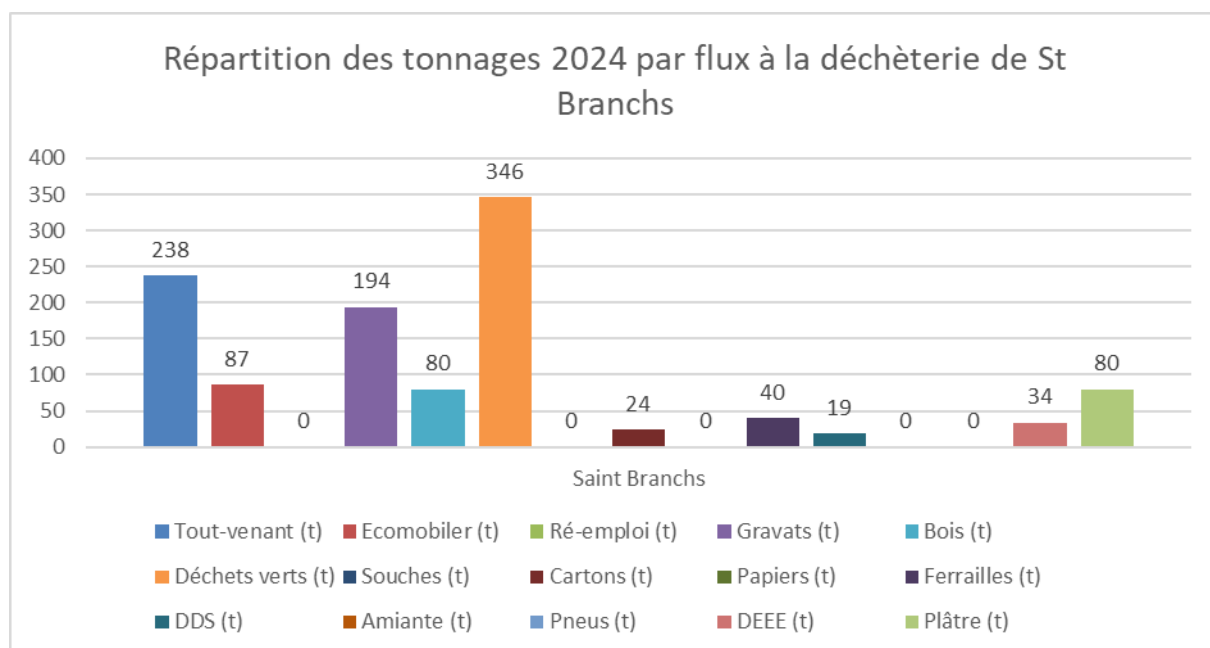
4.5.1.1 La déchèterie d'Esvres-sur-Indre

	2023	2024	Variation
Total (t)	2 639	2 777	5,23%
Nombre de passages	30 928	31 878	3,07%
Quantité déposée par passage (kg/passage)	85	87	2,35%



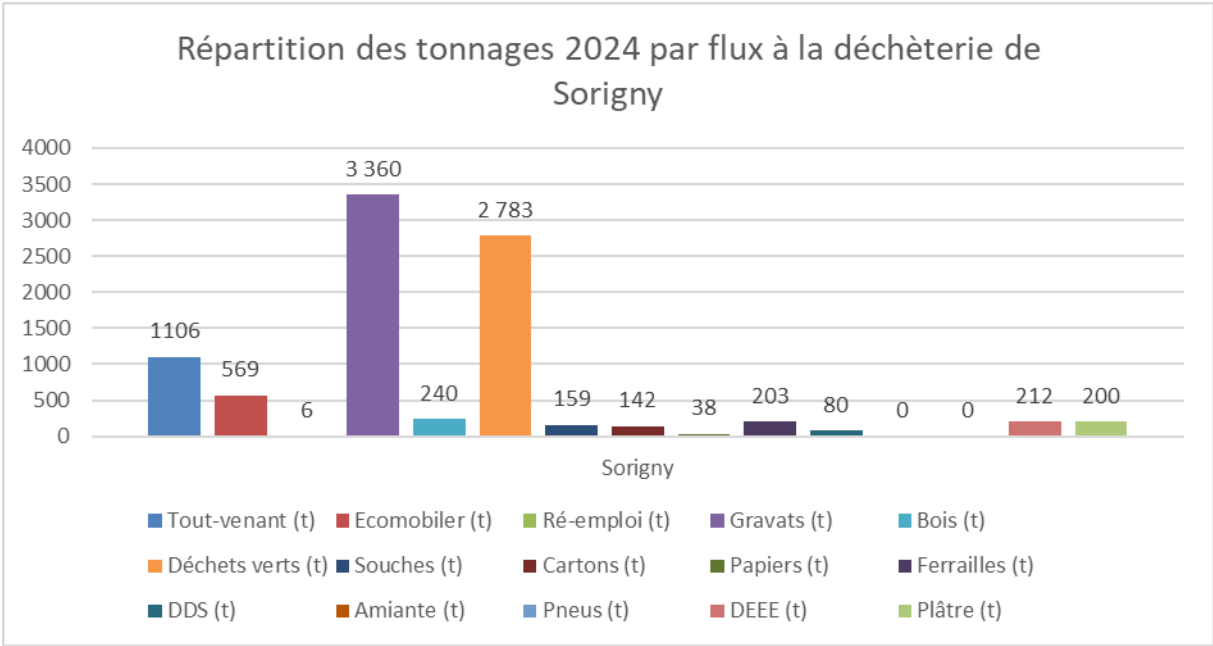
4.5.1.2 La déchèterie de Saint-Branchs

	2023	2024	Variation
Total (t)	1 062	1 142	+7,53%
Nombre de passages	12 425	12 928	+4,05%
Quantité déposée par passage (kg)	85	88	+3,53%

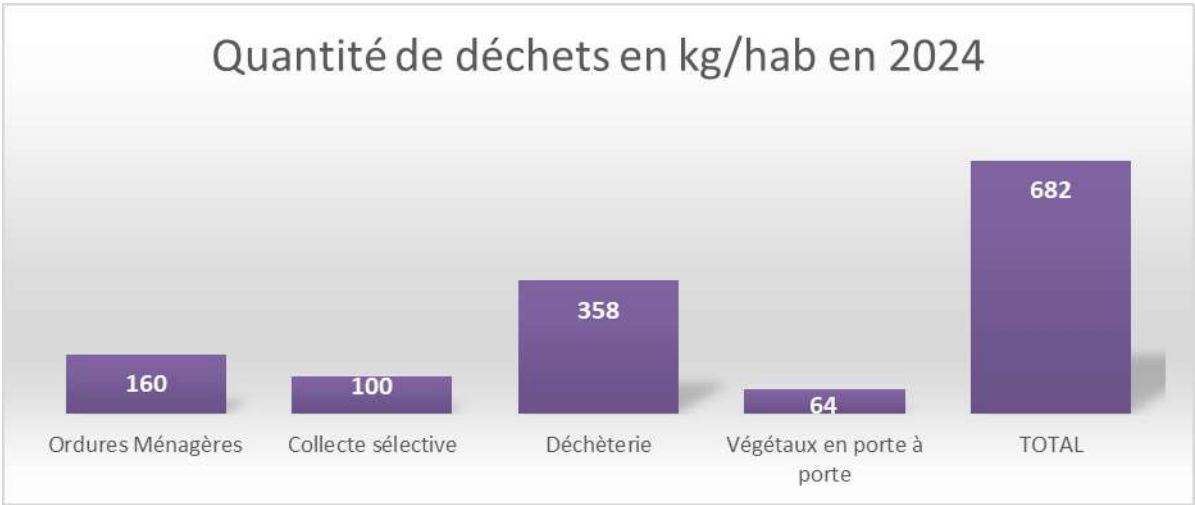


4.5.1.3 La déchèterie de Sorigny

	2023	2024	Variation
Total (t)	8 269	9 098	+10,03%
Nb de passages	58 041	63 717	+9,78%
Quantité déposée par passage (kg/passage)	142	143	+0,7%



Sur le territoire un habitant produit :



5 Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes

5.1.1 Des déchets collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire

Type de déchet	Lieu de traitement
Déchets ménagers	Enfouissement au centre de Sonzay
Recyclables secs	Centre de tri de Seiches sur Le Loir et Parçay-Meslay
Déchets verts	Plateforme de compostage Chanceaux-près-Loches
Déchets des marchés municipaux	Enfouissement au centre Chanceaux-près-Loches

5.1.2 Des déchets collectés en déchèteries

5.1.2.1 Déchèteries d'Esvres et Saint-Branchs

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Sonzay
Gravats	Carrières de Luché La Ville aux Dames
Bois	BRANGEON Saint Pierre des Corps
Déchets verts	BRANGEON Saint Pierre des Corps
Cartons	Centre de tri de Montlouis
Ferrailles	Menut Saint-Pierre-des-Corps
Plâtre	Eco granulats Villedomer
Amiante	Centre d'enfouissement Montmirail
DDS	PROTEC Nouâtre

5.1.2.2 Déchèterie de Sorigny

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Sonzay
Gravats	Centre d'enfouissement de Sonzay
Plâtre	Eco granulats Villedomer
Bois	BRANGEON Saint Pierre des Corps
Déchets verts	BRANGEON Saint Pierre des Corps
Cartons	Centre de tri SUEZ Montlouis
Papiers	Centre de tri SUEZ Montlouis
Ferrailles	Centre de tri SUEZ de Montlouis
DDS	PROTEC Nouâtre

5.1.3 Les filières

Type de déchet	Filière
DEEE	Eco-système
DDS des ménages	Eco-DDS
Piles	COREPILE
Pneus	Aliapur
Mobilier	Valobat
Huile moteur	Cyclévia

5.2 Capacités de traitement des unités de traitement

Le centre de tri « Tri Val de Loire » situé à Parçay Meslay peut accueillir 53 000 t/an d'emballages ménagers et de papiers recyclables en mélange.

Le centre de stockage SUEZ situé à Sonzay a une capacité de 150 000 t/an. Seuls les déchets considérés comme ultimes y sont envoyés.

5.3 Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif

Matériau	Repreneur
Acier	PAPREC
Aluminium	SEMARDEL
Briques alimentaires	PAPREC
Bouteilles et flacons plastiques clairs et foncés	PAPREC
Emballages ménagers recyclables	PALM
Carton 1.05	PALM
Verre	SAINT GOBAIN
Papiers	NORSKE
Flux développement	CITEO

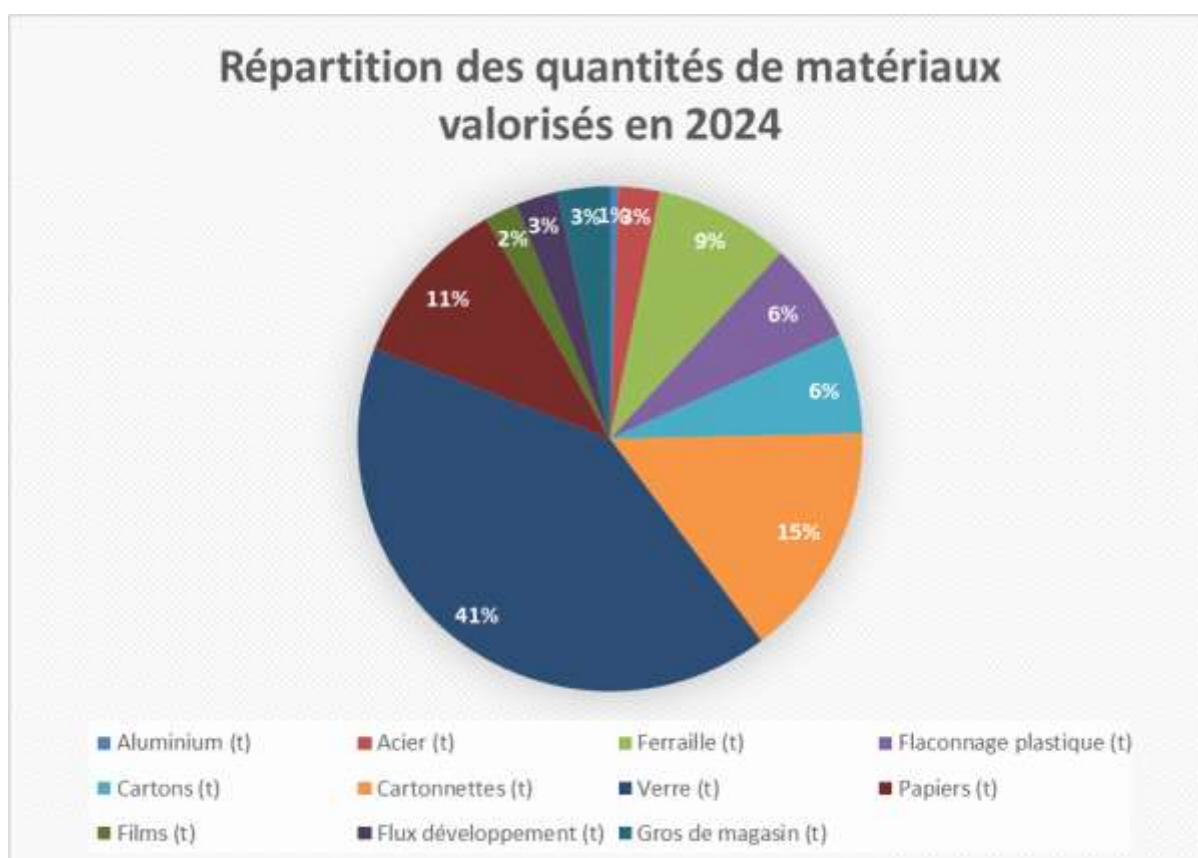
6 Le traitement des déchets : bilan

6.1 Tonnages valorisés en déchèterie

	2023	2024	Variation
Emballages (t)	1 119	1594	42,45%
Verre (t)	1 556	1564	0,51%
DV Pap (t)	2 125	2357	10,92%
DV déch et souches (t)	3 628	4531	24,89%
Ferraille (t)	298	329	10,4%
Cartons (t)	219	210	-4,11%
Gravats (t)	3 982	4062	2,01%
Plâtre (t)	248	327	31,85%
Textiles (t)	99	146	47,47%
Papiers (t)	399	418	4,76%
Bois (t)	262	439	27,48%
DEE (t)	292	334	14,38%
Eco-mobilier (t)	725	830	14,48%
Ré-emploi (t)	8	6	-25%
DDS (t)	129	138	6,98%
Total (t)	15089	17 793	17,07%

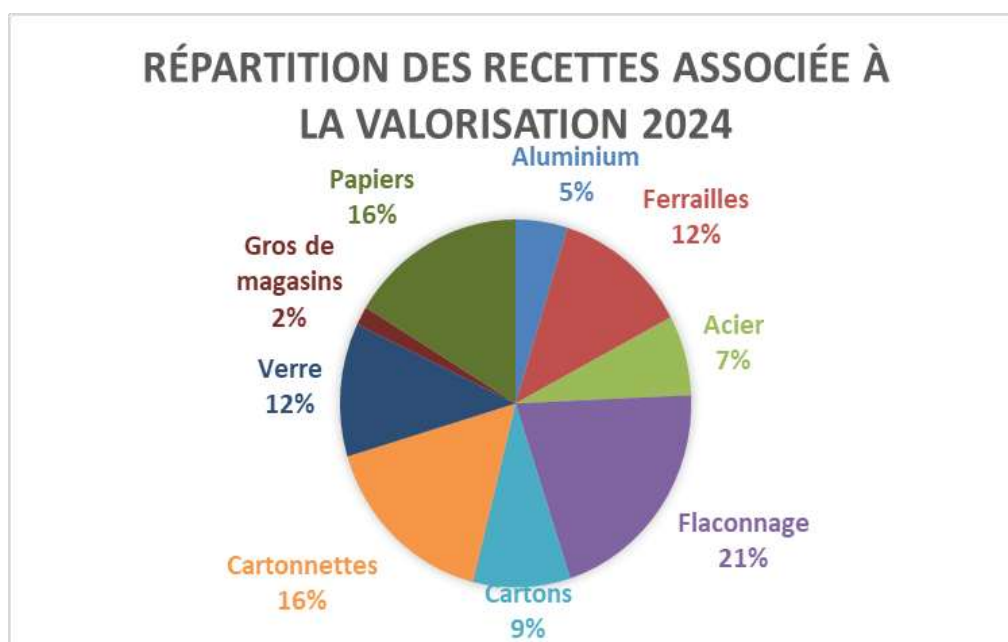
6.2 Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries et des recettes associées

	2023	2024	Variation
Aluminium (t)	22	20	-9%
Acier (t)	114	101	-11%
Ferraille (t)	298	329	10%
Flaconnage Plastique (t)	249	245	-2%
Cartons (t)	240	243	1%
Cartonnettes (t)	409	575	41%
Verre (t)	1 556	1564	1%
Papiers (t)	503	418	-17%
Films (t)	90	80	-11%
Flux développement (t)	72	103	43%
Gros de magasin (t)	163	128	-21%
Total (t)	3 716	3806	2%



	2023	2024	Variation
Aluminium	10 335 €	14 592 €	
Ferrailles	29 094 €	38 111 €	
Acier	19 549 €	21 537 €	
Flaconnage	52 081 €	63 228 €	
Cartons	2 072 €	27 373 €	
Cartonnettes	15 652 €	50 233 €	
Verre	29 171 €	35 878 €	
Gros de magasins	0 €	5 079 €	
Papiers	42 815 €	49 702 €	
Total	200 769 €	305 734 €	52%

Les recettes présentées ci-dessus ne correspondent pas à la vente des tonnages collectés en 2024. En effet, il existe toujours un décalage d'une voire deux années entre l'édition des certificats de reprise par le repreneur et l'émission du titre de recettes par la collectivité.



6.3 Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Le taux global de valorisation 2024 est de 68 % (en hausse de 7,94 %). La loi de transition énergétique fixe un objectif de 65% pour 2025 : la mise en place des filières REP et de l'extension des consignes de tri ont favorisé l'augmentation du taux de valorisation.

6.4 Refus de tri et performance

Chaque mois une caractérisation des déchets issus du tri a lieu au centre de tri de Parçay-Meslay.

En 2024, le taux de refus moyen est de 23,83% contre 18% en 2023. Au centre de tri « Tri Val de Loire », les caractérisations sont beaucoup plus précises. Au fil des mois nous constatons une augmentation d’emballages imbriqués ce qui génère un refus.

Nous constatons également une diminution de la qualité du tri dans les bacs des usagers.

	2023	2024	Variation
Taux moyen de refus	16,65%	23,83%	43,12%
Erreurs de tri (kg/hab/an)	11,2	13,63	48,48%

2^{EME} PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

1.1 Les modes de gestion

	OMr	Emballages et papiers	Déchets verts	Verre
Collecte	COVED	COVED	COVED	COVED
Transport	COVED jusqu'au centre de transfert de la Riche Mauffrey jusqu'à Sonzay	COVED	COVED	COVED
Traitement	Enfouissement au centre de Sonzay	Centre de tri de Parçay-Meslais	Compostage Chanceaux-près-Loches	Saint Gobain

	Déchèteries Esvres et Saint-Branchs	Déchèterie Sorigny
Gardiennage	COVED	Régie et COVED
Transport déchets non dangereux	COVED	OURRY
Traitement non dangereux	Voir liste ci-dessous	SUEZ
Transport déchets dangereux	PROTEC	PROTEC
Traitement déchets dangereux	PROTEC	PROTEC

Déchet	Entreprise
Carton	SUEZ
Bois	BRANGEON
Tout-venant	SUEZ
Déchets verts	BRANGEON
Gravats	Carrières de Luché
Plâtre	Eco-granulats
Amiante	COVED

1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestation	Nom	Durée et échéance du contrat	Montant annuel
Collecte OMR	COVED	6 ans-31/12/2025	759 354 €
Transport des OMr au centre d'enfouissement	MAUFFREY	3 ans – 31/12/2025	81 953 €
Traitement des OMr	SUEZ	3 ans – 31/12/2025	1 073 122 €
Collecte du sélectif	COVED	4 ans 31/12/2023	833 980€
Collecte du verre	COVED	5 ans - 30/09/2027	121 869 €
Traitement du tri sélectif	SPL Tri Val de Loire	Depuis le 01/01/2024 pour 20 ans	663 314 €
Collecte et traitement déchets verts	COVED	5 ans- 31/12/2025	395 695 €
Gardiennage des déchèteries Esvres et Saint Branchs, transport des déchets non dangereux ET Gardiennage de la déchèterie de Sorigny	COVED	4 ans-31/12/2025	259 456 €
Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries Esvres et Saint Branchs et Sorigny	PROTEC	31/12/2025	109 802 €
Transport et traitement des déchets non dangereux de la déchèterie de Sorigny	OURRY/SUEZ	4,5 ans-31/12/2025	748 700 €
Fourniture de sacs	BARBIER	3 ans-31/12/2025	0 €
Fourniture de bacs OM et déchets verts	ESE	3,5 ans- 31/12/2026	58 775 €
Fourniture de bacs CS	ESE	4 ans - 31/12/2026	0 €

2 Budget, coût du service et financement pour les 22 communes

2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits

2.1.1 Les charges directes

Les Dépenses de fonctionnement pour les déchèteries

Libellé	Réalisé 2024
Déchetteries (Est) : gardiennage, transport et traitement	1 294 320,87 €
Déchetteries (Ouest) = SMICTOM	915 380,15 €
TOTAL Déchetteries	2 209 701,02 €

Le dépenses de fonctionnement pour les collectes et le traitement

Libellé	Réalisé 2024
Collectes en PaP (Est) : OM, CS, DV et marchés municipaux	2 199 057,96 €
Traitement (Est) : OM, CS, DV et marchés municipaux	1 839 619,88 €
Collectes et traitement (Ouest) : SMICTOM	1 967 910,62 €
TOTAL Collectes	6 006 588,46 €

Les dépenses de fonctionnement pour la prévention et la logistique

Libellé	Réalisé 2024
Achats composteurs et bacs	32 058,19 €
Touraine Propre	36 726,00 €
Autres dépenses (animations, maintenances, outils etc.)	147 498,40 €
TOTAL autres dépenses	216 282,59 €

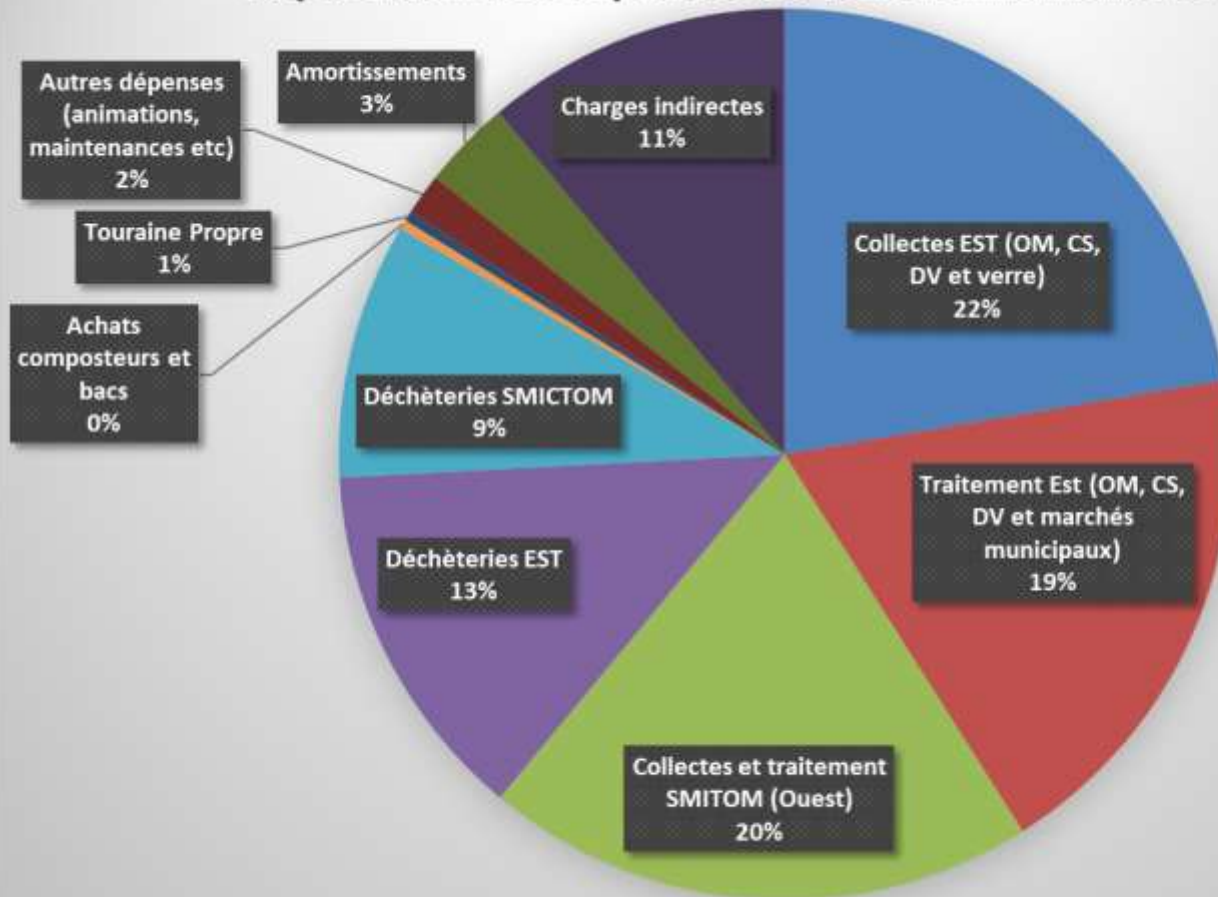
2.1.2 Les charges indirectes

Libellé	Réalisé 2024
Amortissements	319 045,17 €
Charges de personnel du service	294 435,80 €
Frais divers (Communication, fluides, frais BOM H2, téléphonie, ménage, ...)	86 463,22 €
Frais de siège	15 444,90 €
Frais de direction et fonctions supports	695 167,54 €
TOTAL charges indirectes	1 410 556,63 €

Le budget de fonctionnement total

Libellé	Réalisé 2024
Déchetteries	2 209 701,02 €
Collectes et traitements	6 006 588,46 €
Autres dépenses	216 282,59 €
Charges indirectes	1 410 556,63 €
TOTAL	9 843 128,70 €

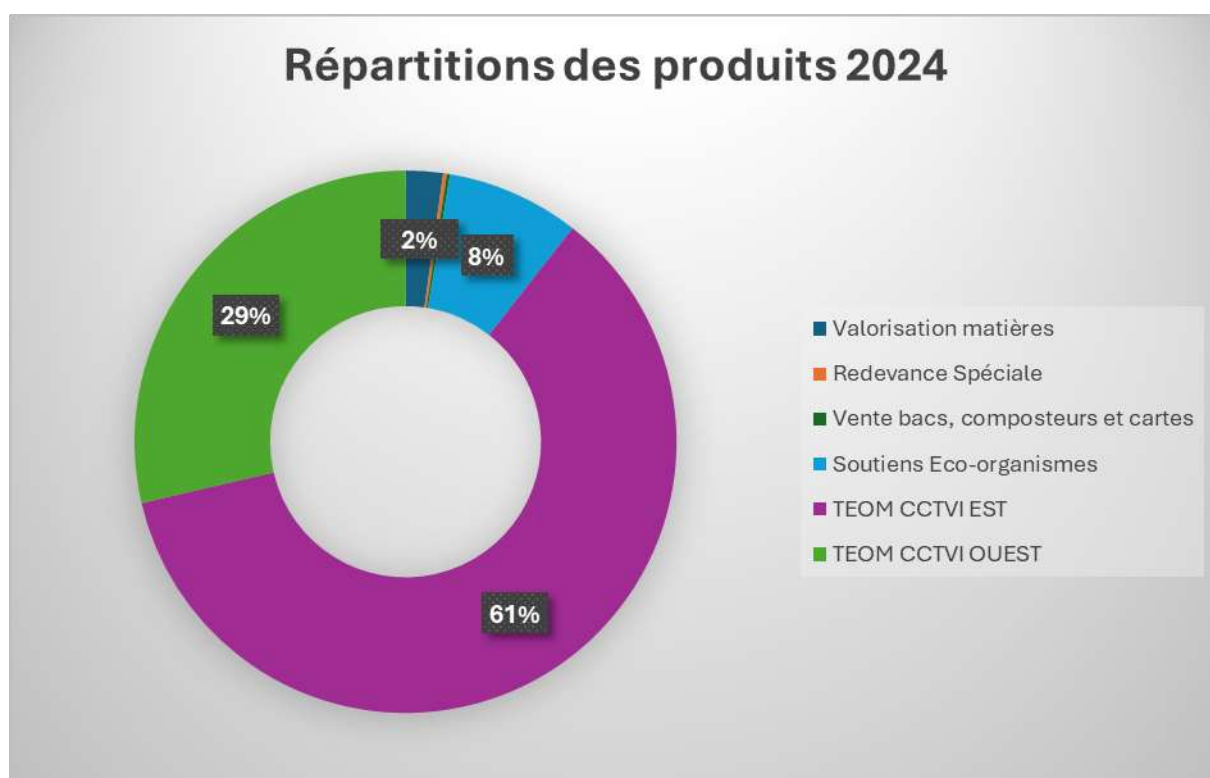
Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



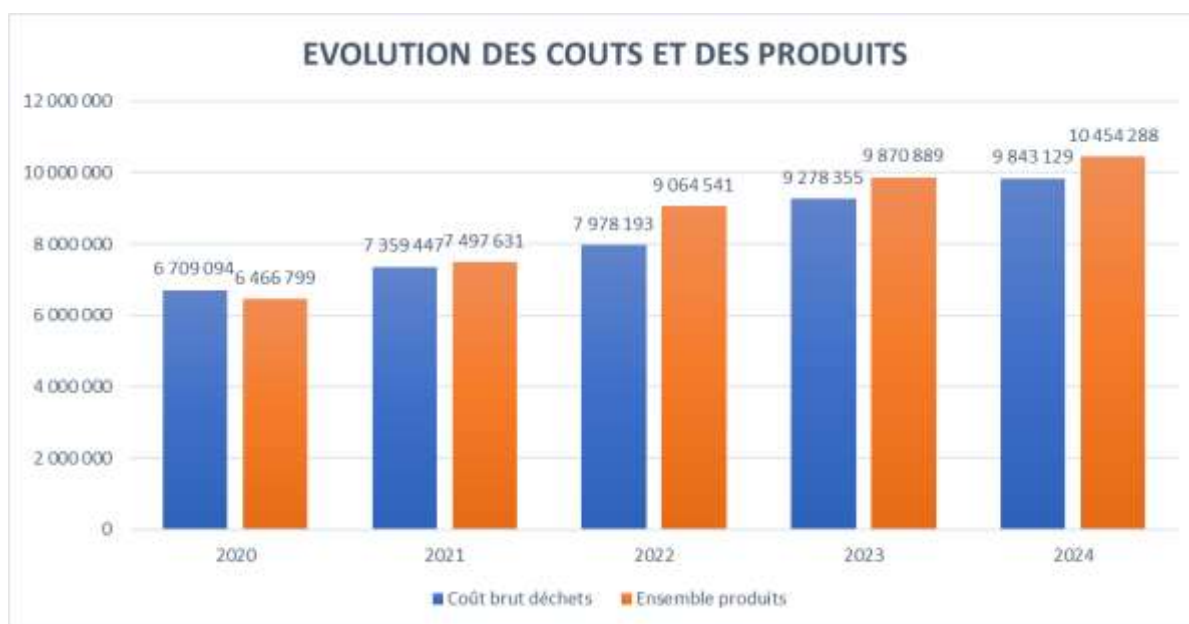
2.1.2 Les produits

Les recettes de fonctionnement

Libellé	Réalisé 2024
Soutiens financiers, redevance spéciale etc,	1 104 416,10 €
TEOM 2024	9 349 872,00 €
TOTAL	10 454 288,10 €



2.1.3 La répartition des charges et des produits



2.2 Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant

2.2.1 Définitions

Coût brut :

Ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...). Ce coût est exprimé en euros TTC par tonne ou par habitant.

Coût aidé :

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité calculé selon la méthode ComptaCoût® conçue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il est obtenu en retranchant du coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...) les recettes suivantes :

- ➔ les produits à caractère industriel (ventes de matériaux),
- ➔ les soutiens apportés par les sociétés agréées (Citéo...),
- ➔ et les aides reçues.

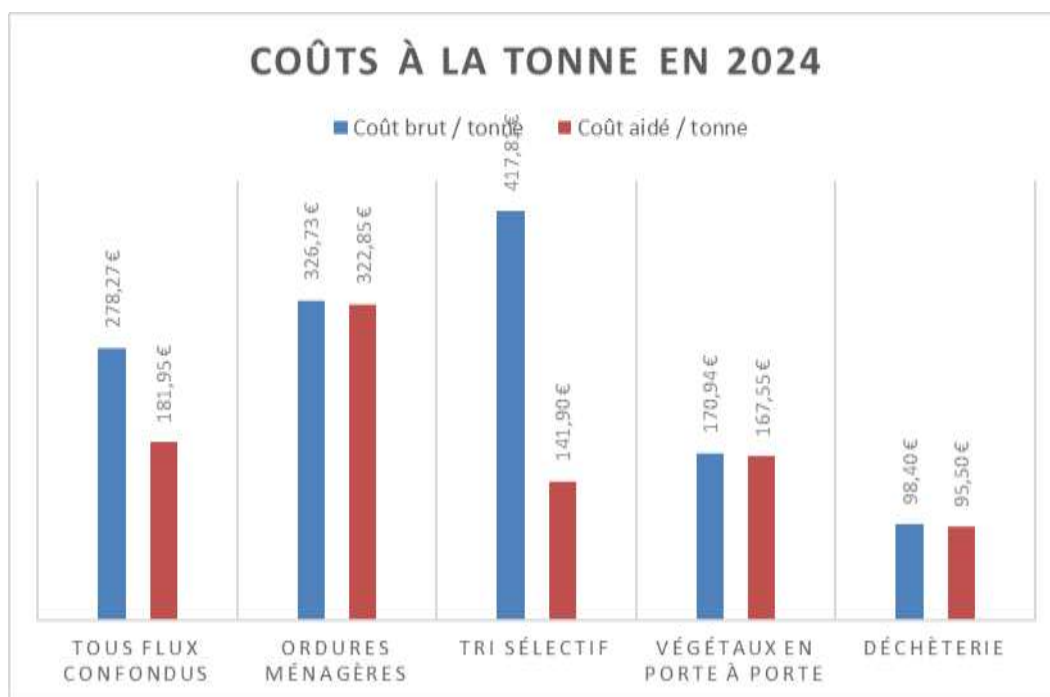
2.2.2 Coût tous flux confondus

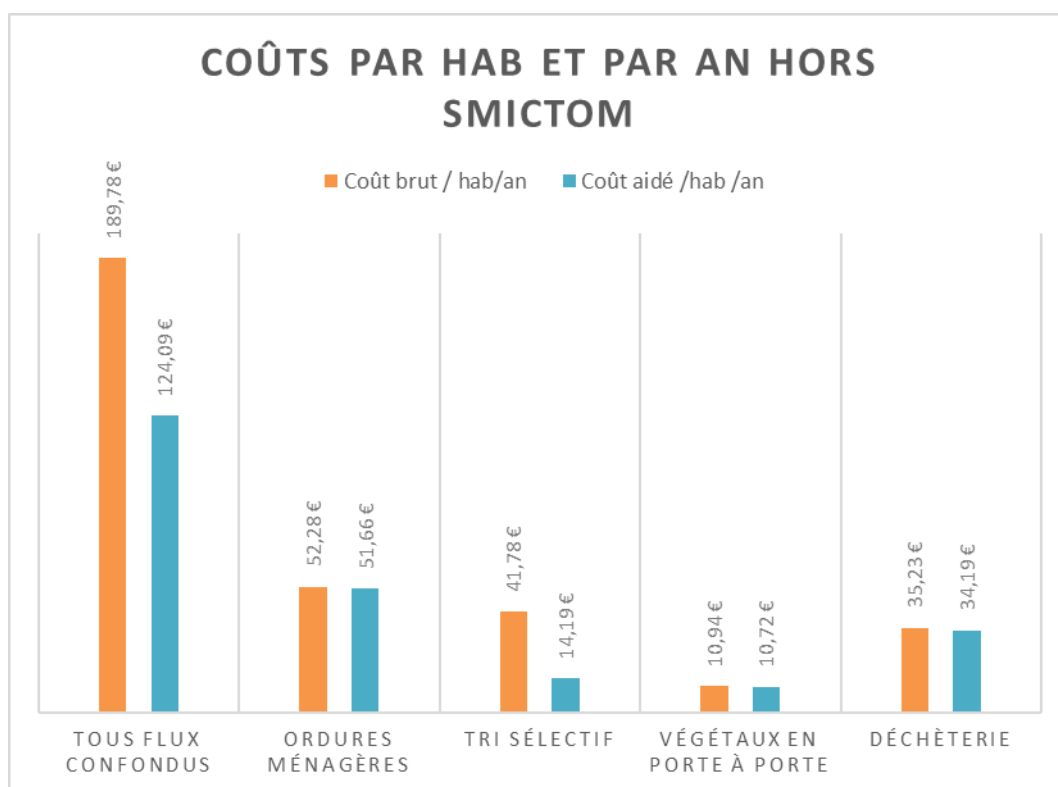
Le coût brut par habitant de la zone Ouest de la CCTVI en 2024 est de 158 € par an.

Le coût brut par habitant de la zone Est de la CCTVI en 2024 est de 189 € par an

2.2.3 Coût par flux de déchets à la tonne et par habitant hors SMICTOM en 2024

	Coût brut / tonne	Coût aidé / tonne	Coût brut / hab/an	Coût aidé /hab /an
Tous flux confondus	278,27 €	181,95 €	189,78 €	124,09 €
Ordures Ménagères	326,73 €	322,85 €	52,28 €	51,66 €
Tri sélectif	417,81 €	141,90 €	41,78 €	14,19 €
Végétaux en porte à port	170,94 €	167,55 €	10,94 €	10,72 €
Déchèterie	98,40 €	95,50 €	35,23 €	34,19 €





2.4 Le financement du service public

2.4.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service est financé par la TEOM, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La Communauté de communes en fixe chaque année le taux par délibération, selon le zonage suivant :

Zones	Zones	Taux 2023	Taux 2024
Artannes-sur-Indre, Esvres-sur-Indre, Saint-Branches, Sorigny et Truyes	A	15,65%	15,65%
Montbazou, Monts et Veigné	B	19,56%	19,56%
Azay-le-Rideau taux réduit, Bréhémont, Cheillé, La Chapelle-aux-Naux, Lignières de Touraine, Pont-de-Ruan, Rigny-Ussé, Rivarennnes, Saché, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Thilouze, Vallères, Villaines-les-Rochers et Villeperdue	C1	18,61%	18,61%
Azay le Rideau Taux Plein	C2	23,26%	23,26%

2.4.2 La redevance spéciale

La mise en place de la redevance spéciale a été validée par le Conseil communautaire par délibération en date du 19 septembre 2013 et confirmée par Touraine Vallée de l'Indre en décembre 2017.

Une convention a pour objet la définition des relations contractuelles entre Touraine Vallée de l'Indre et l'utilisateur non ménager potentiellement redevable, pour la collecte et le traitement de ses déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Les usagers non ménagers concernés par cette convention sont les usagers produisant un volume théorique supérieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées (soit l'équivalent d'une dotation supérieure à deux bacs 770 litres collectés une fois par semaine).

Les usagers non ménagers produisant plus de 7 700 litres d'ordures ménagères résiduelles assimilées par semaine sont considérés comme produisant trop de déchets pour que ceux-ci soient assimilés à des déchets ménagers. Ils sortent du service public et doivent faire obligatoirement appel à un prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets.

Les usagers non ménagers produisant un volume théorique inférieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées ne sont pas assujettis à la redevance spéciale, le montant de la TEOM étant réputé suffire à couvrir le coût du service.